



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 98670

Texte de la question

Mme Luce Pane interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la stratégie de la France pour le développement de l'énergie éolienne. Le commissariat général au développement durable a, dans un document officiel paru en août 2016, pointé un retard de la France en matière de développement durable, au regard des objectifs fixés. Selon ce document, ces objectifs ne seraient pas atteignables sans une accélération des efforts entrepris pour développer les énergies alternatives. Cette situation serait notamment due à la faiblesse de la filière éolienne. En début d'année, le commissariat général au développement durable relevait même que la puissance éolienne installée lors du premier trimestre de l'année 2016 était en retrait par rapport au premier trimestre de l'année 2015. Pourtant, des outils nouveaux ont été mis en place pour développer les énergies renouvelables, notamment à travers la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Il est question maintenant de mettre en œuvre tous ces outils pour traduire les objectifs ambitieux qui ont été inscrits dans la loi. C'est pourquoi elle aimerait connaître sa feuille de route pour concrétiser la transition énergétique nécessaire et le développement de la filière éolienne.

Texte de la réponse

La transition énergétique appelle un développement soutenu des énergies renouvelables (EnR). Parmi les sources renouvelables d'électricité, l'éolien terrestre est aujourd'hui la plus compétitive après l'énergie hydraulique, et son développement participe à l'atteinte des objectifs du Gouvernement en matière de diversification du mix énergétique. Les résultats obtenus sont encourageants : le niveau élevé de développement de l'éolien au premier semestre témoigne de la reprise de l'activité du secteur. La puissance raccordée au cours du premier semestre 2016, estimée à 523 MW, est supérieure à celle raccordée durant la même période de l'année précédente et la plus élevée depuis plusieurs années. La puissance du parc éolien français atteint ainsi 10 886 MW fin juin 2016. Cette dynamique positive enclenchée montre que les actions menées par le ministère chargé de l'environnement dans le cadre de la transition énergétique pour simplifier et sécuriser le cadre de développement de l'éolien portent leurs fruits et vont permettre une accélération forte du développement de l'éolien. Elles doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle des investissements révisée, compris entre 21 800 MW et 26 000 MW en 2023.

Données clés

Auteur : [Mme Luce Pane](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98670

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7872

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8619